

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION  
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION  
2018-2019  
Date de révision : 2018-10-29**

École secondaire Confédération

**Membres de l'équipe responsable de la sécurité dans les écoles**

- Nom de l'élève ou des élèves : Smon Yeomans, Zachery Leblanc et Noha Nahli
- Nom du parent : Marie-Claude Leclerc
- Nom du membre du personnel enseignant : Marie-Claude Leclerc
- Nom membre du personnel non-enseignant : Natalie Boyd
- Nom du partenaire communautaire : Audrey Burns, infirmière scolaire
- Nom de la direction de l'école : Martin Boudreault

**Définition de l'intimidation :**

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réels ou perçus (page 3, Politique/Programmes Note n° 144 et page 3 de la politique 3,32 *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*).

**Stratégies de prévention et d'information :**

1. La définition de l'intimidation est revue en début de chaque semestre dans chacune des salles de classe et des activités de conscientisation sont faites avec les élèves.
2. Travailler sur le sentiment d'appartenance ajout de la reconnaissance « Jaguars du mois » pour un élève qui a contribué positivement au climat scolaire.
3. Activités parascolaires permettant de développer les habiletés variées et l'estime de soi et l'engagement de tous les élèves :
  - Conseil d'école (GEC), activités de Leadership, Camp 7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> et canot-camping, club plein-air et tous les sports.
  - Comité de valorisation des élèves avec remise de méritas mensuellement sur les habiletés sociales

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION  
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION  
2018-2019  
Date de révision : 2018-10-29**

École secondaire Confédération

4. Semaine de prévention de la violence et de l'intimidation en novembre
5. Club du mieux-être (selon la demande des élèves), Rassemblement organisé par le groupe LGBTQ
6. Mise en place d'outils de dénonciation (physique et virtuel) : billets en 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année, CONFEDERATION@CSVIAMONDE.CA
7. Former des alliées / ambassadeurs par Lynn Hadley, TÉE. Essayer d'approcher une diversité d'élèves (origines ethniques, genre)
8. Rencontres et interventions préventives régulières auprès des élèves ayant des besoins particuliers de la part de l'équipe des services à l'élève : éducatrice, travailleuse sociale, aide enseignante, enseignante ressource et direction.
9. Mise en place de stratégies de différenciation pédagogique afin de mieux répondre aux difficultés et aux défis des élèves afin d'assurer un bon estime de soi.
10. Code de conduite de l'école remis et expliqué à tous les élèves et envoyé numériquement à chaque parent.
11. Assurer une supervision adéquate des élèves en tout temps.
12. Discussions, au besoin, lors des réunions du personnel et des rencontres du Conseil d'école pour revoir les besoins et les stratégies à mettre en place.
13. Favoriser et maintenir une relation de collaboration et communication entre tous les intervenants : parents, membres du personnel et direction.
14. Mise en place d'un comité pour la sécurité de l'école.
15. Formations offertes aux membres du personnel : Intervention non-violente en situation de crise, TSA, etc.

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION  
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION  
2018-2019  
Date de révision : 2018-10-29**

École secondaire Confédération

16. Analyse de données basées sur les observations, les interventions disciplinaires et les sondages.
17. Intervention et consultation de la part de la travailleuse sociale, de l'infirmière, d'un policier ou autre intervenant pertinent au besoin.
18. Ateliers sur l'Estime de soi (pour les filles)

**Stratégies d'intervention et de soutien, y compris des plans de protection des victimes :**

- Obligation d'intervenir
- Obligation d'informer la direction en cas d'intimidation par écrit
- Garder un registre électronique des incidents d'intimidation
- Communiquer avec les parents, tuteurs ou tutrices, s'il y a lieu,
- Enseigner au besoin des stratégies pour gérer les cas d'intimidation.
- Enseigner de façon explicite les habiletés de communication et de résolution de conflit.
- Référer, au besoin, des élèves vers les services appropriés

**Exigences en matière de rapport :**

L'article 300.2 de la partie XIII de la *Loi sur l'éducation* stipule qu'un employé d'un conseil qui apprend qu'un élève d'une école du Conseil peut s'être livré à une activité pour laquelle une suspension ou un renvoi doit être envisagé, doit en faire rapport au directeur de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

Le rapport peut être présenté de façon verbale dans le cas où une intervention immédiate est nécessaire.

Le rapport peut être écrit et doit être rédigé dès qu'il est possible de le faire sans danger. Le formulaire est disponible du secrétariat de l'école.

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION  
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION  
2018-2019  
Date de révision : 2018-10-29**

École secondaire Confédération

**Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire :**

- Présentation sur l'intimidation durant les réunions du Conseil d'école au moins une fois par année.
- Envoi d'informations aux parents par courriel, quelques fois par année selon les besoins.

**Stratégies de communication et de sensibilisation :**

- Présenter les politiques et procédures sur la prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs ou tutrices, aux élèves et aux membres du personnel enseignant.
- Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs ou tutrices.
- Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux élèves
- Présenter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation.
- Utilisation du site internet et de la page Facebook.
- Utilisation du journal de l'école.

**Surveillances et examens :**

- Revoir les besoins de l'école en se servant du sondage aux élèves et au personnel.
- Révision du document au courant de l'année par le comité à la lumière du profil de l'école en ajustant et modifiant les éléments au besoin.